



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL40-DE

Date de la convocation
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/40

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs, GALINIE, PEYRONIE; Mme KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**SUBVENTION
OPERATION FACADE**

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans plusieurs centres bourgs de l'agglomération dont St-Juéry.

Un périmètre d'intervention a été défini et les propriétaires peuvent obtenir des aides financières si leur projet est inclus dans ce périmètre.

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé d'accompagner cette opération afin d'inciter encore davantage les propriétaires à réhabiliter leur habitat ancien.

Cette aide se traduit après conditions requises, par le versement au propriétaire ou au locataire, d'une subvention de 25 % des travaux, plafonnée à 1 500 euros.

Une opération vient de se terminer, et il convient de procéder au versement de la subvention à la S.C.I. CYLEX, 30 avenue Germain Téqui - 81160 Saint-Juéry pour le ravalement de l'immeuble 30 avenue Germain Téqui - 81160 St-Juéry
Montant des travaux subventionnables : 8 339,10 euros
Montant de l'aide : 1 500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer la subvention comme indiquée ci-dessus.

DIT que des crédits seront inscrits sur le budget principal 2018, article 2042.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 27 juin 2018
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental



Adopté à l'unanimité